



COMMUNIQUÉ

Paris, le 21 avril 2014

DROIT DE VOTE POUR TOU-TE-S LES RÉSIDENT-E-S EN FRANCE

Le 21 avril 1944, les femmes gagnaient enfin le droit de vote et d'éligibilité. Cette victoire couronnait près de 150 ans de lutte des femmes pour une citoyenneté pleine et entière. 70 ans après, ce droit reste un privilège : les étranger-e-s résidant en France sont toujours privé-e-s de droits politiques malgré les promesses explicites de deux présidents de la république.

La mise à l'écart politique d'une partie de la population montre l'absence de volonté politique de faire vraiment de l'égalité des droits un principe fondamental de la société. Cette discrimination légale s'inscrit dans la continuité de l'instrumentalisation politique de la question migratoire qui utilise les étranger-e-s comme éternel-le-s boucs émissaires.

Dans un contexte où les discours racistes se sont banalisés pour masquer les questions politiques essentielles, il est urgent que tou-te-s les personnes résidant-e-s en France soient reconnu-e-s comme des citoyen-ne-s à part entière et puissent exercer pleinement leur citoyenneté. Les étranger-e-s font partie intégrante de la société française. Comme les femmes qui il y a plus d'un siècle se battaient, ils/elles occupent l'espace public pour faire valoir les droits de tou-te-s.

A l'occasion de ce 70^{ème} anniversaire, la FASTI réaffirme sa solidarité avec toutes celles et ceux qui se battent, pour une véritable égalité. **Nous réclamons le droit de vote et d'éligibilité pour toutes et tous à toutes les élections.**

LE BUREAU FÉDÉRAL DE LA FASTI
POUR LE MOUVEMENT DES ASTI